

M. Mad. la Prin  
Dumour, à Turin. Madame;  
Lige 12. In jn 1687.

Je vous rends mille et mille <sup>la compassion</sup> remerciemens à V. A. de <sup>la compassion</sup> la bonté qu'elle m'a faite  
l'honneur de me témoigner de sa compassion en mon affliction. J'avoue que  
le coup m'a été aussi sensible qu'insupportable, et que pour trois fils qui me restent  
le quatrième n'a pas laissé de m'être comme unique, ainsi que tous les sont.  
Mais V. A. a veu en pitié comme il le méritoit, et peut juger de suite ce que  
me dit mon cœur en cette pite. Mais, si la Providence divine en a voulu  
disposer ainsi, qui suis-je pour disputer contre mon Créateur et le Vray Père de  
mes enfans? Ce sont les réprimandes, Madame, que je veis me donner  
Dieu, j'espère, me rendra plus sage que je ne suis, et me fera bien <sup>par</sup> souffrir  
ce qu'il veut que je souffre de sa main.

J'ay l'espérance affaire où je suis est à me de humer partie de mon  
honneur. J'ay à faire à d'extranges gens, mais qui ne sont pas sots. D'abord  
nous nous avons dit nos vérités de part et d'autre avec assez de vigileur.  
et comme je suis de costé <sup>offensé</sup>, je ne me suis point risqué de dire ce que  
j'ay veu être convenable pour l'honneur et l'intérêt de la maison: comme  
mes mémoires furent persuites. De ces confusions de bouche nous sommes  
venus à quelques débats de plumes, où par d'assez ample écrits j'ay mis  
peine à régler tout ce qu'on a voulu avancer j'ay pour maintenir la  
pureté squairaine et le transport qu'on a fait ~~le Roy~~ l'Archeid. Epolde.  
C'est <sup>à la gromette</sup> quoiqu'il a fallu employer le temps par avenue, sans rien perdre  
de notre droit, pour mieux acedminer la proposition de Vnde que j'ay  
ordre d'icelle. En passant l'on n'a pas négligé de m'en faire quelque  
mention. et pour dire m. le <sup>Benigne</sup> grand major et le <sup>de mien</sup> sergent  
mon député, furent me <sup>à l'instance</sup> venir sur ce sujet, mais ~~avec~~ <sup>à l'instance</sup>

trains bien éloigner les uns des autres. J'ay dit, s'ils valent que je les aie  
en cette négociation, qu'ils se fassent autoriser à me faire des <sup>malles</sup> offres  
que je puisse répondre à vos Acs: sans <sup>les</sup> leur offrir. Ils ont dit  
de vouloir faire rapport au Conseil et au Capitou: mais je sçay bien que  
ces deux <sup>et bien</sup> y peuvant autant que tout le reste indubitable. et d'ailleurs qu'ils  
meurent d'envie d'avoir cette <sup>de l'Archeid</sup> place, autant que j'abhorre de la  
voir sortir de la maison, où elle a été pris de 200 ans. Mais je

me acquitterai de mon devoir de mon instruction. et, s'il plaît à Dieu, #  
j'ay rendu compte à V. A. de tout à Turin, le plus tôt qu'il me  
sera possible. <sup>à l'instance</sup> suppl. de me continuer la grace de me  
civiser y.

Je vous  
en adre  
A. de cog  
passim me  
m'avez  
l'ay allé

me j'ay capable, q'...